

# Domaine public

## Contre la dictature militaire en Grèce

Il est rare que dans « Domaine public » nous abordions des sujets internationaux. Non que les événements ne nous touchent pas; ils sont nôtres aussi; nous en mesurons les retombées, comme on mesure au Jungfraujoch la radioactivité d'une bombe nucléaire qui explose dans le Pacifique. Nous savons aussi que l'internationalisation de la vie politique a créé un phénomène nouveau: l'opinion mondiale. Ainsi pour chacun, la parole et le silence peuvent être tour à tour complicité ou protestation.

Mais quand nous nous limitons à la politique suisse, le plus souvent, c'est par une sorte de pudeur. Il faut s'occuper d'abord des problèmes qui sont territorialement nôtres; et la pudeur veut que l'on tente d'ébrécher les murailles indigènes, avant d'espérer, sans même disposer de paroles à long rayon d'action, renverser celles de Chine. Pudeur n'est pas indifférence.

Mais les événements de Grèce sont trop graves. Pas de silence possible.

Cet éditorial, précisons-le, nous l'écrivons dimanche soir, 23 avril; les renseignements sont encore rares, mais assez précis pour être écœurants. Comment la situation évoluera-t-elle dans la semaine qui vient? Vraisemblablement, quand vous lirez ces lignes, le communiqué du Q.G. annoncera que l'ordre règne à Athènes.

On pourrait faire des phrases sur la Grèce; on les apprend à l'école. Platon, Démosthène, le miracle grec, « notre » civilisation gréco-latine. Ou encore c'est par solidarité avec la Grèce luttant pour l'indépendance que s'est reconnue l'Europe libérale de 1830.

La Grèce, c'est notre passé, c'est notre voisine. Elle est en nous, à nos frontières.

L'armée y prend le pouvoir. Les militaires qui prétendent avoir pour mission première la lutte contre la subversion sont dans l'histoire contemporaine les spécialistes de la subversion. Mais comme ils s'imaginent incarner l'ordre, leurs coups d'Etat sont toujours des restaurations de leur légitimité et de leur ordre.

Ils ont jugulé un peuple en arrêtant à l'aube mille personnes. Ils sont des techniciens de la prise du pouvoir. L'époque favorise aussi ces spécialistes-là. Le coup s'est fait proprement. L'ordre régnait quand

la Grèce s'est réveillée, c'est-à-dire que les liquidations ont pu commencer dans l'ombre.

Ce coup d'Etat éclate en période de coexistence pacifique, quand les Etats communistes des Balkans se libéralisent, quand le parti communiste grec est numériquement faible (comme il l'était en Espagne avant 1936). Aucune justification au putsch donc, même au nom de l'anticommunisme le plus éculé. Mais on connaît les caractéristiques de la haute bourgeoisie grecque; de type semi-colonial, vivant dans un luxe occidendo-oriental, mais se gardant d'investir pleinement ses richesses dans l'économie nationale. Elle a des privilèges à défendre.

Ce coup d'Etat nous concerne.

En Amérique latine (on sait pourtant qu'un coup d'Etat militaire n'y étonne pas), les Etats démocratiques rompent leurs relations avec les gouvernements imposés par les baïonnettes.

Et en Europe? Le coup militaire grec va-t-il glisser au fait divers? Allons-nous nous contenter de ce que le gouvernement d'Athènes puisse rassurer les touristes, dont les précieuses vacances ne seront pas compromises? Trente ans après, Franco aurait-il raison? Lui qui est une survivance des dictatures d'avant-guerre, deviendrait-il un précurseur? D'ailleurs l'impunité du coup encouragera d'autres militaires, qui croient tout aussi légitimement incarner l'ordre, à saisir d'autres occasions nationales. Après Athènes, quel pays de « notre » civilisation: Paris? Rome?

L'Europe se crée. Elle ne peut pas grandir dans le mépris de ce qui doit être sa raison d'être. La Grèce est associée au Marché Commun. Elle est en nous, notre voisine.

Toute protestation contre le franquisme contemporain est utile et nécessaire. C'est à l'Europe de dire « non » au militarisme d'Athènes. Et la Suisse est en Europe.

P.S. — Dans notre dernier numéro, nous disions que les communistes avaient à réhabiliter le Trotski de 1917 et non pas ce qu'est devenu le trotskisme. Cette phrase signifiait, on l'a compris, mais mieux vaut préciser, qu'ils pouvaient respecter le rôle historique de Trotski, sans avoir à modifier leur attitude à l'égard du mouvement trotskiste; mais elle n'impliquait de notre part aucun jugement dépréciatif sur l'action trotskiste contemporaine.

## Quand M. Reverdin fait l'enfant

Parlementaire indépendant des groupes de pression, libéral qui prône la planification, non pas des dépenses fédérales, mais de l'économie dans son ensemble (hérésie pour un homme qui appartient à un parti de droite, mais que lui pardonnent les réalistes, parce que l'homme est aimable et que ses propos, d'ailleurs inoffensifs à leurs yeux, s'expliquent, circonstance atténuante, par sa qualité de Romand et d'intellectuel), universitaire, politicien nourri aux marmelles humanistes de l'hellénisme, journaliste influent, qui aurait pu être diplomate, dit-on, s'il avait accepté, ébruitait-on, l'ambassade de Paris, M. Olivier Reverdin est un homme dont on a plaisir à être le concitoyen.

Dans le cadre des cérémonies, dont l'Institut suisse de Rome était le prétexte, M. Reverdin a prononcé devant les membres de la « Société italienne pour les organisations internationales » un exposé sur la structure de l'Etat suisse et l'intégration européenne. D'après les correspondants de la presse suisse, il tenta d'expliquer les réticences de la Suisse devant la construction de l'Europe. Le fédéralisme suisse, dit-il, cet équilibre entre la souveraineté de l'Etat central et celle des Cantons, serait menacé par une Europe autoritaire et unitaire.

Nous ne discuterons pas cette thèse d'ailleurs traditionnelle. Trois lignes dans la grande presse ne permettent pas de déceler l'originalité d'une pensée.

Mais l'exposé de M. Reverdin fut suivi d'une discus-

sion largement utilisée. Elle se déroulait, ce qui donnait un sérieux officieux aux propos échangés, en présence d'un conseiller fédéral émérite (M. Wahlen, qui dirigea notre politique étrangère et fit en 1962, au nom de la Suisse, une première démarche, un début de commencement d'ouverture de négociation à Bruxelles) et d'un conseiller fédéral en fonction, M. Tschudi.

Un auditeur demanda pourquoi la Suisse ne tentait pas de se rapprocher du Marché Commun.

M. Reverdin eut cette réponse, et les journalistes ne semblent pas avoir déformé sa pensée:

« Notre pays avait fait acte de candidature à l'association avec les Six, mais le Marché commun, paralysé par ses difficultés intestines, n'a pas encore trouvé le temps de donner une réponse ».

Il vaut la peine de s'arrêter à cet argument. Car ce n'est pas simplement pirouette habile dans une discussion d'un soir, mais une thèse officielle, entendue à serinée reprise: les autres seraient des pas polis, ils ne répondent pas.

En fait, la Suisse, dans le sillage de l'Angleterre, amorça un rapprochement (décembre 1961, automne 1962). Quand de Gaulle dit non à l'Angleterre en janvier 1963, ce qui rendait caduque toute démarche suisse, ce fut, dans toute la Suisse officielle, un soulagement dont le ouf fut entendu loin à la ronde au-

(Suite en page 4)

Bi-mensuel romand  
N° 71 27 avril 1967 Quatrième année

Rédacteur responsable: André Gavillet  
Le numéro: 70 centimes

Abonnement pour 20 numéros:  
Pour la Suisse: 12 francs  
Pour l'étranger: 15 francs

Changement d'adresse: 50 centimes  
Administration, rédaction:  
Lausanne, Case Chauderon 142  
Chèque postal 10 - 155 27  
Imprimerie Raymond Fawer S.A., Lausanne

Aux articles de ce numéro  
ont collaboré:

Ruth Dreifuss  
Henri Galland  
André Gavillet  
Jean-Jacques Leu  
Jacques Morier-Genoud  
Marx Lévy  
Christian Ogay  
C.-F. Pochon

Le N° 72 sortira de presse le jeudi 11 mai 1967

# Esquisse citadine d'une nouvelle politique agricole

Souvent notre curiosité déborde sur des domaines qui nous intéressent sans que nous puissions justifier notre compétence par des titres et spécialités. Nous marchons volontiers (l'image s'impose) sur les plates-bandes agricoles. Dans nos tiroirs, le dossier « agriculture » est aussi volumineux que les autres. Et pourtant, il est rare que nous abordions ce sujet. C'est qu'il faut peu de choses pour ressembler à une caricature de l'almanach Vermot : le citadin, chemise polo et tête urbaine, qui conseille à un paysan, nouveau, glébeux, en plein travail : « Ne croyez-vous pas, mon brave, que la rationalisation serait à même d'abaisser vos coûts de production ? » s'attire inmanquablement la réponse : « Viens-y voir ! ».

Nous nous risquons pourtant. La récente hausse de quelques prix agricoles a renouvelé des polémiques d'une monotonie triste. C'est un sujet de dissertation populaire que de comparer le bonheur du rat des champs et du rat de ville. Aucun thème, dans les cours de répétition militaire, n'inspire mieux la verve des discussions. Lors des attentes des grandes manœuvres, c'est un passe-temps agréable où la mise-en-boîte l'emporte sur l'argumentation. Mais, dans la presse des « partenaires sociaux », la même polémique devenue sérieuse n'amuse plus.

## Le dynamisme paysan

Nous lisons avec plaisir la presse agricole. Elle est vivante. Il n'est pas de semaines où l'on ne parle de méthodes nouvelles, d'expériences nouvelles. L'enthousiasme du métier y éclate. Autre signe : les rédacteurs suivent de près l'unification de l'Europe agricole. Contrairement à certaines associations professionnelles, ils le font sans réflexe de défense et de peur : ils y cherchent, ils y trouvent une leçon. Bref, à en juger par sa presse, la paysannerie romande prouve que sa montre marque l'heure exacte. Il y a quelques mois, nous avons rejoint des paysans qui, un dimanche, désiraient s'initier sur place à Crançot, capitale de la montbéliarde, aux nouvelles méthodes de l'élevage français. Ce qui s'y disait était d'évident bon sens : que les qualités d'un taureau reproducteur doivent être testées (plaisir des mots : on teste les testicules) en fonction des caractères propres de sa descendance, que seule cette méthode est sûre, scientifique; qu'elle permet de choisir les qualités que l'on désire renforcer; que de renforcements en renforcements, au rythme des générations, l'originalité des races disparaîtra; dès maintenant il ne faut plus parler de races, mais de lignées, etc. C'était des évidences génétiques, qu'aujourd'hui l'on ne conteste plus. Mais pour que triomphe le bon sens, il a fallu un mouvement parti de la base. Les officiels dépassés ne songent plus qu'à contrôler le mouvement. La révolte a eu lieu. C'est un signe de santé.

## Remarque sur un bon conseil

Certains milieux voudraient que les paysans rationalisent et renoncent à toute augmentation de prix. S'imagine-t-on que les paysans pourraient rationaliser sans investir ? Alors comment financer ces investissements ? Les industriels le font en grande partie par autofinancement, en maintenant les prix à un niveau élevé. Comment les paysans pourraient-ils eux le faire en laissant se déprécier leurs revenus et les prix ? Personne ne l'explique. D'où la faible portée du conseil.

## Prix agricoles et vie chère

Encore une remarque préliminaire. Ceux qui protestent contre la hausse des prix parlent de vie chère. Il serait plus juste de poser le problème en termes de compensation de la hausse des prix. Or l'augmentation récente des prix agricoles (lait, fromage, beurre et, dans une moindre mesure, viande) sera enregistrée par l'indice des prix à la consommation qui grimpera d'un demi pour cent. Remarquons que les répercussions de la hausse des

loyers auront des effets plus marqués; la fortune immobilière ne s'oublie pas, elle aussi, sans être toujours aussi productive et laborieuse que l'agriculture.

Toujours est-il qu'un demi pour cent, ce n'est pas considérable. Mais cette mesure est celle que l'on enregistre sur l'indice officiel. Or ce baromètre est contestable.

Nous ne voulons pas reprendre ici la polémique que nous avons soutenue à l'occasion de la révision de l'indice. Nous résumons afin d'insister ! La révision de l'indice a eu pour effet de diminuer considérablement la pondération des produits laitiers. La hausse de ces marchandises lactées n'influencera, désormais, que beaucoup plus faiblement l'indice qui sert de base aux réadaptations de salaires. On nous a dit que cette diminution de la part laiteuse dans l'indice ne fait que refléter l'évolution des habitudes de consommation. C'est partiellement inexact; car ces habitudes ont été analysées d'après les comptes de ménages de milieux plus aisés que la moyenne, chez lesquels, en conséquence, l'alimentation est moins importante dans les comptes que chez les ménages modestes. Pour les travailleurs aux ressources faibles, pour les familles nombreuses, la hausse des prix agricoles se fait plus durement sentir, mais ce qui est grave et nouveau, elle n'est désormais plus intégralement compensée.

Avant de rationaliser le travail du paysan, il serait plus logique, plus dans l'ordre des choses qui veut que les bœufs se mettent devant la charrue, de se battre pour que les hausses agricoles soient compensées **pour tous**, c'est-à-dire d'abord pour les « économiquement faibles » les seuls qui sont perdants aujourd'hui.

Or il n'est pas trop tard pour créer, par un perfectionnement de la statistique, un indice des prix différencié.

Ces remarques faites, il demeure que la situation de l'agriculture suisse est insatisfaisante. La hausse des prix n'apporte pas de solution à long terme. Pourquoi ?

## Les records du monde de l'agriculture suisse

L'agriculture suisse jouit d'un certain nombre de particularités qui sont de véritables records du monde.

1. Le sol le plus cher. La Suisse tient le record du monde pour les terrains à bâtir; ils ont entraîné la hausse des terres agricoles. A La Côte, les financiers en mal de spéculation sur de prétendues cités-satellites ont acheté jusqu'à 25 fr. le mètre carré des terrains qui n'auront jamais d'autre vocation qu'agricole. Les cités ne se feront pas, mais le marché des terres en est bouleversé. A cette cherté du sol s'ajoute, on le sait, un autre handicap, la difficulté d'exploiter les terrains situés en altitude.

2. Record dans l'endettement. Un capital de 16 milliards est investi dans l'agriculture suisse. La moitié, soit 8 milliards, sont des dettes. C'est un endettement égal à celui de l'agriculture de la République fédérale d'Allemagne, qui a pourtant une autre dimension.

Le coût du service de cette dette absorbe quelque 360 millions. C'est-à-dire, à peu près, le 10 % du revenu agricole, estimé à 3,6 milliards.

3. Record dans la mécanisation. La Suisse a l'agriculture la plus mécanisée du monde. En moyenne 102 tracteurs pour 1000 hectares. Mais c'est une surmécanisation, souvent coûteuse par rapport aux possibilités de rendement.

4. Record dans le subventionnement. 500 millions sont inscrits au budget de la Confédération, mais il faudrait tenir compte encore des subventions cantonales.

Or, 11 % seulement de cette aide fédérale est allouée dans le dessein d'améliorer les conditions de production, alors qu'il a fallu consacrer en-

viron 61 % à la garantie des prix et des débouchés (rapport Stocker, p. 61).

Il est intéressant de connaître le rendement des diverses productions agricoles, et quel est dans ce rendement la part des subventions fédérales (chiffres valables pour l'année 1965).

Production	Rendement à l'hectare en francs	Subvention fédérale par hectare en francs	Subvention fédérale en % du rendement
Betteraves sucrières	3434	1765	52,9
Colza	2448	1203	49,1
Seigle	1995	616	30,9
Céréales fourragères (1964)	1404	423	30,1
Froment (1963)	2450	541	22,1
Tabac	8510	1430	16,8
Pommes de terre	5624	473	8,4
Vin (y compris jus de raisin)	12 960	1014	7,8

Tableau impressionnant; remarquez que le 50 % du rendement de la betterave et du colza viennent de subventions.

5. Record dans les prix. Nos prix sont de 20 à 70 % supérieurs à ceux du Marché commun : près de 20 % pour le lait, 60 % pour le blé. Or les prix agricoles du Marché commun sont eux-mêmes supérieurs aux cours mondiaux (la relative cherté du Marché commun nous rend d'ailleurs service; car nos voisins s'autoapprovisionnent pour le 90 % de leur ravitaillement, nous, pour le 60 % seulement; la différence nous l'importons et la payons aux cours mondiaux qui contribuent à compenser nos prix élevés et à rapprocher le coût total de notre ravitaillement de la moyenne européenne).

Tous ces records sont, on le voit, complémentaires. Les coûts de production les plus élevés appellent des prix hauts et des subventions fortes.

## Deux problèmes nouveaux

Nous pourrions certes continuer à vivre avec nos records, même coûteux, comme on vit avec ses rhumatismes. Mais nous sommes bousculés par deux faits : l'un politique, l'autre économique.

Le fait politique, c'est la création du marché agricole européen. Bientôt, notre pays devra s'engager dans une négociation européenne. Il aura intérêt alors à ce que son agriculture soit la plus compétitive possible.

Le fait économique, c'est la part de plus en plus réduite des agriculteurs dans la production alimentaire, et la part accrue en valeur de la transformation et de la commercialisation (emballage, publicité, aliments instantanés, etc.). « Le paysan suisse », organe officiel de l'Union suisse des paysans, (octobre 1966) estime en s'inspirant d'une étude de l'Institut de recherches économiques de l'Ecole polytechnique, que la part du paysan n'est plus que le 54,5 % de la valeur des produits alimentaires; M. R. Juri descend même jusqu'à 50 %. Aux Etats-Unis, on approche du 30 %. L'évolution est donc inéluctable; elle est très rapide.

Aussi les paysans qui désirent suivre les nouvelles habitudes de consommation et en tirer profit sont-ils obligés de ne plus livrer leurs produits à l'état brut, mais de prévoir leur conditionnement, leur conservation, leur transformation.

Le journal « Terre romande » mettait récemment en évidence la dépêche suivante :

« Nous apprenons d'autre part que la grande coopérative polyvalente française d'Ancenis, dans la Loire-Atlantique (15 000 adhérents, 150 millions de chiffre d'affaires sur les produits laitiers, lait en poudre, vins, jus de pommes et de raisins, céréales, beurre, viande, poulets, œufs, etc.), vient de prendre le contrôle de la société de conserverie bien connue « Amieux », fondée en 1856, exploitant quatre usines, disposant en France d'un réseau de septante agents exclusifs et réalisant un chiffre d'affaires d'environ 43 millions.

# Les disques pourront-ils tourner en roue libre ?

La coopération agricole, en « intégrant » l'une des entreprises les plus renommées de l'industrie de la conserve (dont l'image de marque avait été bâtie à force de publicité, dans un souci de qualité), a incontestablement marqué un point important sur le secteur privé... »

## La politique agricole

L'agriculture suisse pour vivre aura besoin pendant longtemps encore de prix élevés et de subventions massives. On ne saurait en un jour bouleverser ses structures. Mais ces subventions et ces prix devraient avoir une autre affectation.

Tout d'abord il n'y aura pas de survie agricole sans aménagement du territoire, c'est-à-dire sans délimitation de zones agricoles, réservées à la seule exploitation rurale. La délimitation de zones agricoles, même à proximité des villes, ne devrait pas entraîner d'indemnisation. Il serait toutefois possible de considérer les subventions comme une sorte d'indemnisation globale assurée par la collectivité en permanence; ces subventions sont destinées à maintenir une agriculture saine; le demi-milliard est donc le prix payé par la nation pour que le sol paysan demeure paysan.

Les augmentations de prix devraient d'autre part assurer le financement des coopératives de transformation, de commercialisation; c'est-à-dire que les augmentations de prix ne devraient pas être intégralement versées aux producteurs, mais en partie à des fonds d'investissements agricoles.

Les recherches, que nous poursuivons sur l'épargne négociée, nous ont révélé combien la formule pourrait s'appliquer aux problèmes agricoles.

En effet, il est plus facile pour un paysan qui n'est pas dépendant d'un salaire modeste et mensuel d'accepter qu'un pourcentage de son revenu ne soit pas touché en numéraire, mais soit considéré comme un revenu différé. Une ferme, c'est une entreprise, avec ses comptes d'exploitation, avec son bilan. Si des parts d'un fonds d'investissements agricoles (correspondant au revenu épargné, gelé) devaient être inscrites à l'actif du bilan de la ferme, cela présenterait peu de difficultés.

Du même coup, on corrigerait un défaut du système actuel, car il est évident que les hausses des prix ont poussé jusqu'à aujourd'hui les paysans à des surinvestissements individuels. Il est symptomatique que nous soyons détenteurs du record du monde de mécanisation. Mais la rationalisation collective, elle, est plus embryonnaire. Il faut donc lui donner les moyens de se développer.

## Une question

Nous disions au début de cet article : les paysans ne sauraient transformer leur mode d'exploitation sans trouver des ressources pour investir.

Ces transformations (agriculture prenant de fortes participations dans la mise en valeur des produits, agriculture de qualité, d'élevage industriel) sont nécessaires. Mais elles doivent être conçues de façon que l'ensemble des agriculteurs en tirent bénéfice et non pas seulement, ici ou là, quelque compagnie commerciale.

Le seul moyen d'accélérer cette mue est de créer des fonds d'investissements agricoles richement dotés.

Pourquoi ne seraient-ils pas alimentés par une partie des hausses des prix ? Au lieu de toucher trois centimes par litre de lait, le paysan toucherait les deux tiers de cette somme sous forme de numéraire comme jusqu'ici, et un tiers sous la forme de parts au fonds d'investissements agricoles.

Non seulement ces parts représenteraient un actif, mais à moyen terme elles seraient un placement lui permettant de tirer profit de la commercialisation des produits agricoles.

Nous posons ouvertement et citoyennement la question à ces paysans ou à leur porte-parole dont nous avons dit en préambule qu'il ne nous paraissait pas en retard d'une année ou d'une idée.

Vous pénétriez chez un disquaire qui vous offrait un enregistrement impeccable des meilleurs interprètes pour 27 francs. C'était le prix « officiel ». Vous trouviez à côté un disque identique pour 19 francs. Un pareil écart dans les prix de détail était curieux. Les miracles économiques n'existent pas. L'altruisme dans les affaires est bien rare. Alors ? C'est qu'il existait en Suisse deux marchés distincts et d'inégale importance : le marché officiel et le marché noir. L'Etat n'avait évidemment rien à faire, entreprises-nous de le dire, dans la branche. En Suisse, on est noir ou officiel en fonction des cartels. Mais la terminologie est significative d'un état d'esprit : même les partenaires économiques oublient parfois que les prescriptions qui leur sont imposées émanent d'une association privée et non de l'Etat. Il y avait donc les noirs et les officiels du disque.

Examinons d'abord les officiels. Neuf grossistes suisses représentent (ils sont toujours là) chacun en exclusivité un certain nombre de marques. Chacun a obtenu de ses fabricants le monopole de la vente de disques dans notre pays. A neuf, on s'entend sur les prix, sur les conditions que l'on fera aux détaillants.

La force des grossistes, c'est que le disque n'est pas une marchandise comme les autres. Trois ou quatre sortes de pâtes alimentaires suffisent pour répondre à tous les besoins. Pour être complet, le magasin d'un disquaire devrait contenir des milliers d'œuvres. C'est cette particularité qui a dicté dans une large mesure la structure du marché. Pour cette marchandise particulière, les distributeurs, les grossistes ont mis l'accent sur le service. Aux détaillants qui ne peuvent stocker ils offrent toutes les facilités de livraison. Pour trois disques commandés, ils déplacent une camionnette.

De leur côté, les marchands ont créé leur association qui a passé accord avec les grossistes. Pour recevoir de la marchandise, le disquaire doit adhérer à l'Association suisse des marchands de disques et respecter les prix de vente au détail. Chacun a de quoi vivre sans soucis. Le prix de vente d'un disque se partage assez exactement en trois : un tiers pour le détaillant, un tiers pour le grossiste, un tiers pour le fabricant (éditeur).

Remarquez la somptueuse marge du grossiste. Elle est la même que celle du détaillant, alors qu'il travaille en gros.

## Les noirs

Les noirs sont apparus il y a moins de dix ans. C'était avant tout des outsiders qui à l'origine n'avaient rien à perdre parce que ne possédant rien. Un marchand ayant pignon sur rue ne pouvait, sans risquer la catastrophe, prendre des libertés avec le cartel. Les noirs, eux, travaillaient avec des méthodes peu conformes aux règles de la gestion commerciale prudente et orthodoxe. Ils prenaient pied là où le circuit officiel était faible : d'abord, le disque américain mal introduit en Suisse. Les Hot-clubs étaient heureux d'acquérir, par correspondance, des disques de jazz que souvent ils ne trouvaient pas; de surcroît ils les obtenaient à meilleur marché.

Le succès aidant, les noirs attaquèrent les marques européennes. Pour cela, ils contactèrent les grossistes étrangers, qui cédaient à bas prix certains titres afin d'obtenir des bonus de fin d'année que les fabricants n'accordaient qu'à partir d'un certain chiffre d'affaires.

Puis la brèche s'agrandit. Les noirs furent alors assez forts pour s'adresser directement à des fabricants qui craignaient que leurs concurrents s'emparassent seuls de ce marché parallèle en plein développement. Plusieurs acceptèrent de livrer aux noirs de manière clandestine.

On voyait des camionnettes bourrées de disques passer (en toute légalité) la frontière genevoise. Les factures étaient payées comptant (on ne reprend pas les invendus), dressées au nom d'un homme de paille, les en-têtes imprimés étaient fictifs.

Si ce commerce se déroulait surtout à la frontière française, c'est que les grossistes avaient négligé,

il y a quelques années, plusieurs marques françaises, mal introduites en Suisse. Les noirs trouvèrent donc un accueil plus favorable auprès des fabricants français. Ainsi purent se créer de solides réseaux parallèles.

## Avantages et inconvénients

Les officiels s'indignaient. Les disques à 27 fr., à 24 fr. étaient le prix de leurs services sûrs, disaient-ils. Car les détaillants dissidents, les discounts, alimentés par le réseau parallèle présentaient des faiblesses. L'approvisionnement avait des failles; il était plus restreint et surtout faisaient souvent défaut les nouveautés, les « tubes » qui assurent de gros chiffres d'affaires.

(Grâce aux vedettes, les fabricants essaient de mieux contrôler le marché. La vedette, qu'il s'agisse d'un chef d'orchestre ou d'un chanteur yé-yé, la vedette n'est pas seulement un produit qu'on lance — ou un talent qu'on fait valoir — afin, par la publicité, d'accroître la vente; la vedette, c'est aussi un artiste mis sous contrat, dont la fabrique et l'éditeur se réservent l'exclusivité; ils acquièrent ainsi en cas de grands succès une position de monopole).

Mais si les discounts n'offraient pas toujours un service impeccable, du moins ce qu'ils vendaient, ils le vendaient bon marché; ils consentaient en général 30 % de rabais par rapport au marché officiel. D'où le disque à 19 francs au lieu de 27.

## Et aujourd'hui

La situation est intéressante à suivre. D'une part les prix officiels ont sauté. Réduction de 10 à 25 % annonçait la « Handelszeitung » dans son édition du 6 avril. Les grossistes ont depuis nuancé. Pas de liberté des prix, mais des baisses. Trois francs sur les grands disques. Quant aux petits disques, ils seront rendus meilleur marché au point de tuer, espère-t-on, le marché noir.

Les grossistes ont deux atouts qui leur permettent d'espérer qu'ils continueront à tenir le marché.

— la difficulté pour le marché noir d'obtenir certaines marques, notamment celles qui diffusent de grandes interprétations classiques.

— et surtout le fait que le marché noir qui prospère à Genève est pratiquement inconnu en Suisse allemande, si bien que des chaînes importantes de grands magasins n'ont pas de raison de faire sauter totalement les prix. Genève serait une sorte de cas particulier; Genève ne ferait pas la loi en Suisse.

A Genève même, les Epis d'Or (le grand magasin Coop) ont récemment introduit la ristourne sur les disques, bravant les décisions du Cartel. Seront-ils boycottés ? De toute façon, les Epis d'Or ont à subir la concurrence du marché du disque au rabais si actif au bord du Rhône.

La partie est importante. Le disque, ce moyen de culture essentiel, sera-t-il bientôt en Suisse le meilleur marché possible ? Le cartel a su opérer une retraite élastique, il a quelque peu lâché les prix, mais il est toujours debout.

## La question directe

Nous avons reçu d'un lecteur les lignes suivantes :

Berne, le 15 avril 1967

Messieurs,

Au début de votre article « Trotski et l'unité de la gauche » dans D.P. 70 du 13 avril 1967, vous louez les émissions pré-électorales d'Europe I, où de simples citoyens ont pu poser des questions délicates aux hommes politiques éminents. Vous ajoutez qu'en Suisse de telles confrontations directes seraient impossibles. A ce sujet je tiens à vous informer qu'une émission comparable à celle d'Europe I a eu lieu peu avant les élections cantonales zurichoises à la Télévision suisse allemande. Tous les candidats à l'exécutif zurichois se sont prêtés à cette expérience qui a d'ailleurs bien réussi. Tout laisse à croire que des émissions semblables auront lieu à la veille d'autres élections en Suisse.

Peter Abelin

## Dans la presse à faible tirage

### Chez les syndicats

C'est avec le sourire que nous avons lu dans le journal des fonctionnaires des P.T.T. et des Douanes la note suivante :

« Sous la souriante présidence de notre ami Jean Möri, les rédacteurs des périodiques de langue française se sont réunis à Lausanne, autour d'un pot de blanc comme il convient, et ont décidé de publier désormais chaque mois une page commune... Nous espérons que les lecteurs s'en accommoderont et qu'ils feront bon accueil à cet essai romand de coordination syndicale ».

Certainement que les lecteurs s'en accommoderont de cette page mensuelle, et même qu'ils applaudiront si cet essai est un premier pas. En effet, le but n'est pas seulement d'économiser des frais inutiles (le même texte étant aujourd'hui recomposé dans plusieurs imprimeries), mais surtout de permettre la création d'une équipe rédactionnelle professionnelle de qualité, animant un grand hebdomadaire dont le mouvement syndical a besoin; les Coopératives et Migros pourraient-elles se passer aujourd'hui de leur périodique ?

Après les élections zuricoises et le succès des indépendants l'on s'est peut-être interrogé même en Suisse allemande sur l'utilité pour un mouvement politique ou économique d'une presse largement diffusée et combative.

### Dans la gauche alémanique

La « Rote Revue » sur couverture rouge est devenue « Profil » sur couverture grise. Des intellectuels suisses alémaniques s'y expriment. Ils formulent le vœu de pouvoir librement, en toute indépendance à l'égard du parti socialiste, se livrer à des réflexions qui n'engagent pas l'officialité politique, mais qui soient une utile recherche intellectuelle.

### Au Tessin

Un nouveau périodique « *Politica nuova* » (case postale 319, 6501 Bellinzona, CCP 65-5820; abonnement Fr. 10.—) a été lancé. Un de ses collaborateurs nous le présente :

« Il est souvent étonnant de constater comme la volonté d'expression de la gauche sait surmonter les difficultés matérielles et morales. On l'a vu dans les périodes d'oppression. Mais même dans une démocratie qui connaît la liberté de presse comme la Suisse, il n'est pas toujours facile de s'exprimer : vouloir l'assurer signifie, presque toujours, payer de sa poche, d'une part, et de l'autre affronter des réactions irrationnelles qui surgissent dans les milieux opposés et, malheureusement parfois, dans la gauche même.

Si l'on sait que le Tessin est un canton si politiquement statique que depuis trente ans les rapports de force entre partis ne changent plus; si, d'autre part, on sait qu'il existe quatre quotidiens de parti et deux quotidiens indépendants, plus un nombre imprécis de périodiques politiques, syndicaux, régionaux et folkloriques, la parution, fin 1965, d'une revue trimestrielle « politique et culturelle », « *Politica nuova* », apparaît bien comme une gageure. D'autant plus qu'on la voyait, dès son premier numéro, partir durement à l'assaut non seulement de la politique officielle tessinoise, non seulement des partis bourgeois, mais aussi du groupe dirigeant du parti socialiste tessinois qui défendait l'alliance avec les radicaux. « *Politica nuova* » proposait le refus des contraintes de l'alliance radicale, et cherchait ses exemples dans la nouvelle gauche en Italie, en France, en Suisse. « *Domaine public* » n'a pas été son moindre point de référence.

Quel est le résultat ? Presque dans les délais, le cinquième numéro est sorti, commençant une nouvelle série bimestrielle. Le tirage est à 1000 exemplaires, les abonnements dépassent le chiffre de 600. Mais, surtout, le groupe de « *Politica nuova* » — mené par

Werner Carobbio, de Lumino — a vu triompher ses thèses sur l'initiative autonome du parti socialiste et sur la rupture de l'alliance avec les radicaux qui a été décidée par le Congrès du parti; ce groupe est maintenant fortement représenté dans les organes du parti et dans le groupe socialiste au Grand Conseil.

« Il a fallu une lutte serrée, mais « *Politica nuova* » a su agir au bon moment. Il s'agit d'une expérience utile à suivre, au moins parce qu'elle démontre que ce moyen très vieux — la revue d'opinion — n'est pas si dépassé qu'on le dit dans l'ère du conditionnement des masses : dans la mesure où il permet à un groupe de se réunir, de se donner une ligne et de la traduire en action ».

## Le refus de naturaliser

Des centaines de milliers d'étrangers travailleront chez nous en permanence. Leurs enfants naissent dans le pays, grandissent avec les nôtres, acquièrent des réflexes indigènes; il serait donc de bonne politique et de naturelle loyauté de leur faciliter l'acquisition de la nationalité suisse.

Mais l'acquisition de la nationalité suisse est régie par une loi fédérale qui date de 1952. C'est dire qu'elle a été élaborée dans l'atmosphère d'après guerre et de repliement sur soi et qu'elle aggrave notablement les conditions exigées jusqu'alors. En 1920, la durée minimale de résidence requise était de six ans, elle a été portée à douze ans en 1952. Aux exigences fédérales s'ajoutent les exigences cantonales, 25 règlements différents, et communales, 3095 prescriptions. Que d'obstacles administratifs et financiers !

Ces mesures restrictives ont immédiatement porté effet. Depuis 1952, la moyenne des naturalisations n'excède pas 3000.

Une modification de la loi, raisonnable, serait d'accorder aux enfants étrangers, de père et mère étrangers, qui ont vécu dix ans dans le pays, les mêmes facilités qu'aux enfants étrangers, nés de mère suisse. La loi de 1952 prévoit pour ceux-ci une naturalisation facilitée : contact avec une seule autorité, la Confédération qui consulte les Cantons, et gratuitement.

Les intentions du législateur étaient donc d'assouplir la loi, notamment en faveur des enfants étrangers. Le correspondant à Berne de la « Tribune de Lausanne » nous apprend que, dans le rapport de gestion, le Département de justice et police renseigne sur les travaux en cours.

Or on lit avec stupéfaction qu'une majorité de cantons, soit 14, « parmi lesquels ceux qui sont les plus touchés par l'excès de population étrangère se sont opposés au projet d'une loi fédérale instituant une naturalisation facilitée pour les enfants étrangers élevés en Suisse ».

Il y a pourtant, aussi, une majorité de cantons qui se plaignent au nom des impératifs de leur développement économique de la rigueur des décisions fédérales qui limitent et briment leur expansion. S'ils veulent des travailleurs, alors pourquoi ne veulent-ils pas les assimiler ? Quelle est leur logique ? Celle de l'égoïsme, de la peur ?

Et surtout la conception que les Suisses se font de la naturalisation repose sur une idée fautive. Dans sa thèse sur « les travailleurs étrangers, chance et tourment de la Suisse », (Payot, 1966), M. Hermann-Michel Hagmann qui s'appuie sur d'autres travaux de sociologie, le souligne avec beaucoup de justesse :

« L'erreur est souvent commise en Suisse de considérer la naturalisation comme le couronnement du processus d'assimilation. En fait l'expérience démontre qu'elle ne constitue qu'une étape vers l'intégration définitive. Selon M. Ruth, par exemple, de nouveaux progrès ne peuvent même se produire que par la naturalisation. »

L'attitude négative de 14 gouvernements cantonaux est incompréhensible. Il serait bon que partout, dans les Grands Conseils, des interpellations obligent chaque exécutif cantonal à définir sa politique en la matière.

## Les illusions de la croissance

Les hommes d'affaires ont pris l'habitude des graphiques ascendants. On conçoit d'autre part que les ressources inventives de l'homme sont telles, ses besoins si nombreux, ses désirs si vastes, son goût du gapillage si poussé que la satisfaction de ses appétits stimulera longtemps encore l'économie.

Mais il s'agit là d'une vérité très générale : l'ensemble des activités humaines progressera. Or chacun croit qu'elle s'applique à son cas particulier; tout industriel s'imagine qu'il possède un droit à la progression du chiffre d'affaires; désormais quand il parle de ralentissement, ce n'est plus au sens ordinaire du mot (on ralentit quand on avance moins vite que précédemment) non ! ralentir signifie dans le vocabulaire économique contemporain qu'on accélère moins vite qu'antérieurement.

Ce thème de réflexion est développé entre autres dans la dernière « Lettre du Gothard », rédigée par Philippe Müller.

Cette lettre est une conversation d'hommes qui occupent des postes de responsabilité. Pendant la guerre, ils s'étaient groupés dans cette ligue (le mot est d'époque) du Gothard (l'époque, c'était pour le pays le réduit national). Mais aujourd'hui que pensent ces « Vieux Suisses » à l'heure où nous sommes entraînés dans un mouvement qui ne nous permettra plus jamais d'avoir une vie nationale séparée du monde ?

Nous avons aimé les réflexions sur la croissance, que nous citons comme une bonne feuille :

« Je rentre de l'étranger. La ville au monde où l'aménagement du trafic est le plus poussé est sans doute Chicago. De l'aéroport à la ville, des voies express quadruplent canalisent le trafic. Eh bien ! la voiture que j'avais louée marchait au pas dans une file qui atteignait 10 kilomètres. J'ai demandé au chauffeur s'il y avait eu un accident, pour que nous avancions si lentement. Mais non, il m'a ri au nez : c'est tous les jours ainsi.

A partir d'un certain point, les choses deviennent simplement folles. Restons-en à cet exemple. On a pu calculer, pour l'Angleterre, le moment où les autos produites recouvriraient exactement tous les mètres carrés des routes existantes, et de celles que l'on aura construites entre-temps; c'est dans les années 70, après-demain. Ainsi, par une extrapolation simple, en fonction de chiffres déjà excessifs actuellement, on arrive à l'étouffement. Or, et c'est là l'essentiel de ce que je veux dire, l'économie moderne a besoin de produire des autos, encore des autos, et de formidables crises tomberaient sur nous si nous devions d'un jour à l'autre stopper cette production.

» Ainsi, tout se passe comme si nous allions à toute vitesse vers un point où les choses nous échappent. N'oublions pas que la croissance actuelle s'exprime en pourcents, 5 %, 4 %, même 3,5 %; c'est dire que les valeurs absolues ne cessent de croître. 4 % aujourd'hui, c'est quatre ou cinq fois l'équivalent, en production, des 4 % d'il y a trente ans. Ainsi, il viendra un moment, et il n'est pas éloigné, où l'augmentation annuelle demanderait plus de biens que l'on n'en peut effectivement produire. »

## M. Reverdin (suite)

delà des frontières. Nous ne cachâmes pas notre satisfaction, nous l'extériorisâmes. Nous étions heureux que les autres, les Six, n'aient plus à entrer en matière. S'ils nous avaient répondu, nous les aurions jugés non pas prévenants, mais collants comme une fille à qui la politesse exige qu'on se présente et qui prend une civilité pour une déclaration.

Donc, à notre satisfaction, tout en resta là, en 1963. Pourquoi, alors, aujourd'hui, ces faits d'histoire contemporaine étant connus de chacun, se chercher des excuses minables ? D'abord elles trahissent on ne sait quel sentiment de culpabilité, qui n'est pas de mise; et puis ces justifications sont infantiles; c'est pas not' faüte, c'est eux, disons-nous, en reniflant nos fausses larmes. Pour tromper qui ?